

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B080-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B080

OBJET : Finances - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Général des Services Administratifs
Direction des finances
Cellule Guichet unique Associations, Fonds de concours
et Frais de missions
SE

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose de valider l'attribution de **39** dossiers de fonds de concours globalisés d'investissement aux communes membres de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant total de **2 377 564,03 €**

Exposé des motifs :

Par délibérations des Conseils de Communauté du 8 avril 2010 (2010_A042), du 15 mars 2012 (2012_A015) et du 18 juillet 2013 (2013_A110), la Communauté du Pays d'Aix a instauré un dispositif cadre d'intervention de fonds de concours globalisés d'investissement à destination de ses communes membres, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nous vous présentons aujourd'hui la première phase 2014 des dossiers qui porte sur un montant de **2 377 564,03 €**.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des opérations ainsi que la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix concernant ces projets.

Commune	N°Dossier	Objet de la demande	Mt Global Travaux	Sollicitation globale	CP Commune 2013	Montant Proposé	Part.CPA/ Coût global	Part.CPA/ Coût global	Montant Fonds de concours
AIX EN PROVENCE	2014_00587	Construction Ecole de musique et Salle des fêtes au village des Milles- TRANCHE 2014	4 806 670,00 €	1 678 968,00 €	1 137 953,00 €	455 181,00 €	34,93%	40,00%	455 181,00 €
COMMUNE D AIX EN PROVENCE					Somme :	455 181,00 €		Somme :	455 181,00 €
BEAURECUEIL	2014_00259	Remplacement armoire électrique à la station d'épuration - Mise aux normes	19 250,00 €	3 850,00 €	19 250,00 €	3 850,00 €	20,00%	20,00%	3 850,00 €
COMMUNE DE BEAURECUEIL					Somme :	3 850,00 €		Somme :	3 850,00 €
JOUQUES	2014_00247	Acquisition d'un ordinateur dédié au buerou Municipal de l'Emploi	3 100,00 €	420,80 €	3 100,00 €	420,80 €	13,57%	13,57%	420,80 €
	2014_00795	Acquisition d'équipement hivernal pour les Services Techniques	14 810,00 €	5 924,00 €	14 810,00 €	5 924,00 €	40,00%	40,00%	5 924,00 €
	2014_00957	Remplacement portes sectionnelles aux Services Technqiues	11 644,50 €	4 657,80 €	11 644,50 €	4 657,80 €	40,00%	40,00%	4 657,80 €
	2014_01085	Acquisition deux véhicules services Techniques	41 817,00 €	16 726,80 €	41 817,00 €	16 726,80 €	40,00%	40,00%	16 726,80 €
COMMUNE DE JOUQUES					Somme :	27 729,40 €		Somme :	27 729,40 €
LAMBESC	2014_00552	Acquisition balayeuse pour le service de propreté	126 287,00 €	63 143,50 €	126 287,00 €	63 143,50 €	50,00%	50,00%	63 143,50 €
COMMUNE DE LAMBESC					Somme :	63 143,50 €		Somme :	63 143,50 €
MIMET	2014_00959	Installation d'un matériel réversible de climatisation dans les locaux de la Mairie	62 625,42 €	31 312,71 €	62 625,42 €	31 312,71 €	50,00%	50,00%	31 312,71 €
	2014_00961	Tavaux de réhabilitation des 3 pigeonniers	241 234,00 €	120 617,00 €	241 234,00 €	120 617,00 €	50,00%	50,00%	120 617,00 €
	2014_01028	Installation chauffage central au gaz et chaudière à gaz école des Moulières	73 875,00 €	36 937,50 €	73 875,00 €	36 937,50 €	50,00%	50,00%	36 937,50 €
	2014_01029	Aménagement de l'accès au réservoir des eaux usées et de la pompe de relevage des écoles de La Tour	29 903,00 €	14 951,50 €	29 903,00 €	14 951,50 €	50,00%	50,00%	14 951,50 €
	2014_01030	Aménagement du chemin des Aires	233 561,00 €	116 780,50 €	233 561,00 €	116 780,50 €	50,00 %	50,00%	116 780,50 €
	2014_01031	Travaux de voiries chemin des vignes basses (2014)	97 765,00 €	48 882,50 €	97 765,00 €	48 882,50 €	50,00 %	50,00%	48 882,50 €
	2014_01148	Mur soutènement du Barri et restauration d'une partie des remparts	300 517,00 €	150 258,50 €	300 517,00 €	150 258,50 €	50,00 %	50,00 %	150 258,50 €
COMMUNE DE MIMET					Somme :	519 740,21 €		Somme :	519 740,21 €

PERTUIS	2014_00911	Remplacement de l'autocommutateur téléphonique de l'Hôtel de Ville	16 666,00 €	8 333,00 €	16 666,00 €	8 333,00 €	50,00%	50,00%	8 333,00 €
	2014_00917	Renouvellement du parc automobiles de la Ville	380 000,00 €	190 000,00 €	380 000,00 €	190 000,00 €	50,00%	50,00%	190 000,00 €
	2014_00918	Achat renouvellement des mobiliers de la Ville	250 000,00 €	125 000,00 €	250 000,00 €	125 000,00 €	50,00%	50,00%	125 000,00 €
	2014_00919	Acquisition matériels informatique pour la ville et les établissements scolaires	124 138,50 €	62 069,25 €	124 138,50 €	62 069,25 €	50,00%	50,00%	62 069,25 €
	2014_00920	Achat-renouvellement du matériel de restauration scolaire	162 522,00 €	81 261,00 €	162 522,00 €	81 261,00 €	50,00%	50,00%	81 261,00 €
	2014_00922	Renouvellement du parc de copieurs sur la Ville et les écoles	136 000,00 €	68 000,00 €	136 000,00 €	68 000,00 €	50,00%	50,00%	68 000,00 €
	2014_00924	Création de parkings visiteurs et d'accès sur le terrain d'implantation « Terre de Provence »	200 420,00 €	100 210,00 €	200 420,00 €	100 210,00 €	50,00%	50,00%	100 210,00 €
	2014_00926	Améliorations des Espaces Verts	58 333,00 €	29 166,50 €	58 333,00 €	29 166,50 €	50,00%	50,00%	29 166,50 €
	2014_00928	Réfection de la cour d'école A. CAMUS	29 167,00 €	14 583,50 €	29 167,00 €	14 583,50 €	50,00%	50,00%	14 583,50 €
	2014_00929	Réaménagement urbain et paysager du parc GARNIER	225 000,00 €	74 122,00 €	225 000,00 €	74 122,00 €	32,94%	32,94%	74 122,00 €
	2014_00931	Remplacement des fenêtres école maternelle CLOS FLEURI	15 833,00 €	7 916,50 €	15 833,00 €	7 916,50 €	50,00%	50,00%	7 916,50 €
	2014_00935	Restauration de la façade côté Est de l'école G. BRASSENS	41 667,00 €	20 833,50 €	41 667,00 €	20 833,50 €	50,00%	50,00%	20 833,50 €
	2014_00940	Acquisition d'instruments de musique pour conservatoire de musique de Pertuis, du Luberon et Val de Durance	11 981,00 €	5 990,00 €	11 981,00 €	5 990,00 €	50,00%	50,00%	5 990,00 €
COMMUNE DE PERTUIS					Somme :	787 485,25 €		Somme :	787 485,25 €
PEYNIER	2014_00925	Aménagement de la place centrale du village	420 000,00 €	210 000,00 €	420 000,00 €	210 000,00 €	50,00%	50,00%	210 000,00 €
COMMUNE DE PEYNIER					Somme :	210 000,00 €		Somme :	210 000,00 €
PEYROLLES	2014_00530	Aménagement paysager avec végétaux du giratoire et ses abords RD 96	191 673,34 €	95 836,67 €	191 673,34 €	95 836,67 €	50,00%	50,00%	95 836,67 €
COMMUNE DE PEYROLLES					Somme :	95 836,67 €		Somme :	95 836,67 €
TRETS	2014_00218	Pose poteaux incendies forêt/réseaux	27 790,00 €	13 895,00 €	27 790,00 €	13 895,00 €	50,00%	50,00%	13 895,00 €
	2014_00219	Tvx voirie lotissement St Roch	19 294,00 €	9 647,00 €	19 294,00 €	9 647,00 €	50,00%	50,00%	9 647,00 €
	2014_00223	Installation portail électrique à l'école Saint Jean	10 008,00 €	5 004,00 €	10 008,00 €	5 004,00 €	50,00%	50,00%	5 004,00 €
	2014_00224	Pose passerelle facilitant accès aux bassins de la station de traitement des eaux	13 573,00 €	6 786,50 €	13 573,00 €	6 786,50 €	50,00%	50,00%	6 786,50 €

	2014_00225	Installation d'un système de climatisation réversible à la mairie annexe	25 906,00 €	12 953,00 €	25 906,00 €	12 953,00 €	50,00%	50,00%	12 953,00 €
	2014_00226	Pose de pelouse artificielle à la crèche la coccinelle	12 379,00 €	6 189,50 €	12 379,00 €	6 189,50 €	50,00%	50,00%	6 189,50 €
	2014_00227	Remplacement de l'orte métallique du Casino Cinéma	4 930,00 €	2 465,00 €	4 930,00 €	2 465,00 €	50,00%	50,00%	2 465,00 €
	2014_00228	Remplacement des luminaires de l'éclairage public	203 068,00 €	101 534,00 €	203 068,00 €	101 534,00 €	50,00%	50,00%	101 534,00 €
	2014_00230	Pose d'auvents à la maison de l'enfance et au foyer de l'Olympe et réfection des faitages maison de l'enfance	16 006,00 €	8 003,00 €	16 006,00 €	8 003,00 €	50,00%	50,00%	8 003,00 €
	2014_00232	Réfection totale étanchéité de la toiture de l'école Saint Jean	96 243,00 €	48 121,00 €	96 243,00 €	48 121,00 €	50,00%	50,00%	48 123,00 €
COMMUNE DE TRETS					Somme :	214 598,00 €		Somme :	214 598,00 €
	39					2 377 564,03 €		Somme :	2 377 564,03 €

Chaque opération fera l'objet d'une convention de participation financière entre la Communauté du Pays d'Aix et la Commune bénéficiaire du fonds de concours.

L'exécution de ce fonds de concours s'effectuera selon les modalités de paiement fixées dans la convention (ci-jointe) et après transmission des pièces justificatives précisées dans cette dernière.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire,

VU la délibération n°2010_A042 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2012_A015 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 qui modifie et ajuste les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2013_A110 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 qui harmonise les modalités de paiement des fonds de concours versés aux communes membres,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les fonds de concours tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes,
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget d'investissement 2014

Communauté du Pays d'Aix



Commune de

.....

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour.....
.....
.....

Entre :

Le Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ,
Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire du

D'une part,

Et,

La Commune de.....représentée par son
Maire....., en vertu d'une décision du Conseil Municipal du,.....

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La Commune de.....sollicite un fonds de concours pour la réalisation de l'équipement.....

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement	€	
Commune		€
CPA		€
Département		€
Région		€
Etat		€
Europe		€
Autres financeurs		€
Total	€	€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à.....

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de, sous forme de fonds de concours, une aide de€ correspondant à ...% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à€ HT.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune deinterviendront selon les modalités suivantes :

Dossiers relatifs à des travaux :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.
- 30 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Projets d'acquisitions :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlements des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours globalisés d'investissement seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30% après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procèdera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Gérard BRAMOULLÉ

.....

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-Président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

Maire de

OBJET : Finances - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014